

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatorze novembre à 11 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christelle FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, VERDU
M. NOBLECOURT

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S. (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)
Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), GARCIN (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)
MM BERENDSEN, DE BOISRIOU

Etait absente :

Mme LEVROT-VIROT

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.1b TARIFICATION 2023 – SERVICE DYNAMOBIL

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'administration les trois hypothèses d'augmentation proposées pour établir la tarification applicable au 1^{er} janvier 2023 du service DYNAMOBIL. Elles sont annexées à la présente délibération.

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à la majorité absolue des membres présents et représentés :

- Décide de ne retenir aucune des trois hypothèses présentées en annexe pour établir les tarifs 2023 du service de transport Dynamobil.
- Décide d'appliquer une augmentation de 10% aux tarifs 2022 pour établir les tarifs 2023 du service de transport Dynamobil.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 16
Vote : Pour : 12
Contre :
Abstention : 1

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente

Christelle FAVETTA SIEYES

Par délégation
Gilles BAUDOIN
Directeur du CCAS



ANIMATION

DYNAMOBIL - Tarification 2023 zone de déplacement

Hypothèse 1 : pas d'augmentation

ZONE	Zone de déplacement	Prix du billet à l'unité		Prix carnet de 10 tickets	
		2022	2023	2022	2023
ZONE 1	Chambéry - Les Clématis - Les Charmilles - Centre de soins dans Chambéry	2,50 €	2,50 €	18,40 €	18,40 €
ZONE 2	Barberaz-Bassens-Cognin-Jacob Bellecombette-La Motte Servolex-Saint Alban Laysse - La Ravoire - Saint Sulpice-Vogliers-Sonnaz - Médipôle	4,80 €	4,80 €	35,65 €	35,65 €
ZONE 3	Etablissements de soins hors communes limitrophes (Aix les Bains)-Aéroport du Bourget	9,20 €	9,20 €		

Hypothèse 2 : Hausse 8 %

ZONE	Zone de déplacement	Prix du billet à l'unité		Prix carnet de 10 tickets	
		2022	2023	2022	2023
ZONE 1	Chambéry - Les Clématis - Les Charmilles - Centre de soins dans Chambéry	2,50 €	2,70 €	18,40 €	19,90 €
ZONE 2	Barberaz-Bassens-Cognin-Jacob Bellecombette-La Motte Servolex-Saint Alban Laysse - La Ravoire - Saint Sulpice-Vogliers-Sonnaz - Médipôle	4,80 €	5,20 €	35,65 €	38,50 €
ZONE 3	Etablissements de soins hors communes limitrophes (Aix les Bains)-Aéroport du Bourget	9,20 €	10,00 €		

Hypothèse 3 : hausse base indice INSEE : 27,8%

ZONE	Zone de déplacement	Prix du billet à l'unité		Prix carnet de 10 tickets	
		2022	2023	2022	2023
ZONE 1	Chambéry - Les Clématis - Les Charmilles - Centre de soins dans Chambéry	2,50 €	3,20 €	18,40 €	23,50 €
ZONE 2	Barberaz-Bassens-Cognin-Jacob Bellecombette-La Motte Servolex-Saint Alban Laysse - La Ravoire - Saint Sulpice-Vogliers-Sonnaz - Médipôle	4,80 €	6,15 €	35,65 €	45,55 €
ZONE 3	Etablissements de soins hors communes limitrophes (Aix les Bains)-Aéroport du Bourget	9,20 €	11,75 €		

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20221114-22_00111-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022